MINISTERE DES EAUX FORETS CHASSE ET PECHE

========

DIRECTION DE CABINET V

COORDINATION CELLULE FLEGT

/MEFCP/DIRCAB/CCF.02/25



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE **UNITE - DIGNITE - TRAVAIL**

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIÉRS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCR du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus Note de Service et de' n°227/MEFCP/DIRCAB du 23 novembre 2023.

La SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES (PEA188), est autorisée à exporter ses produits forestiers du mois de novembre 2024 durant tout le mois de février 2025.

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 0 6-FEV 2025

Le Ministre chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Gervais MBATA

Ampliations: DIRCAB......1 ICEF.....1 DGEFCP.....1 IFF.....1

Archives1